PREMIER JOUR DE GRÈVE

Les médecins spécialistes mobilisés

Premier jour de grève des médecins spécialistes. La corporation s'est fortement mobilisée hier. Le SNPSSP évalue le taux de suivi à 75% en dépit des «mesures staliniennes» prises par le ministère de la Santé. Ce dernier a instruit les walis de réquisitionner les grévistes. Le syndicat dénonce.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Les praticiens spécialistes ont été nombreux à répondre hier à l'appel du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP). Ce dernier estime le taux de suivi national à 75% avec des disparités entre les wilayas. A Alger, par exemple, ils étaient 70% à débrayer, contre 80 % à Tizi-Ouzou et 75% à Constantine. Une mobilisation importante en dépit des mesures prises par la tutelle.

Le Dr Yousfi, président du SNPSSP, faisait état hier de pressions inédites exercées sur les grévistes. Dans une note signée par le secrétaire général du ministère de la Santé, il est demandé à l'ensemble des directeurs d'établissements de santé publique de notifier des listes nominatives des médecins grévistes dans le détail en spécifiant les postes qu'ils occupent. Cette même note demande aux walis de réquisitionner les grévistes. Des mesures que le Dr Yousfi qualifie de «staliniennes». Il s'insurge contre la réquisition qui, dit-il, n'a pas lieu d'être puisque le service minimum est assuré et considère que la tutelle bafoue ainsi les lois syndicales et s'évertue à pratiquer la politique de la fuite en avant.

«Le ministre va trop loin», commentait hier le président du SNPSSP qui appelle Ould Abbès à respecter ses engagements et à se conformer aux directives du président de la République en matière de dialogue avec le partenaire social. En dépit de ces pressions, les spécialistes restent mobilisés pour «défendre la santé publique et le droit du citoyen à la santé». Les revendications du SNPSSP remontent à plus de deux ans. La plate-forme est la même et aucun des points qui y est inscrit n'a été pris en charge par l'actuel locataire du ministère de la Santé. En tête de ces dernières, l'amendement du statut des praticiens spécialistes qui, en 2009, avait été rejeté en bloc par le syndicat. Ce dernier réclame également que soit mis fin à la discrimination qui dure depuis dix années au niveau du calcul de l'IRG.

Le SNPSSP continue de se demander pourquoi il est calculé à 10% pour les hospitalo-universitaires contre 35% pour les médecins spécialistes. Mêmes interrogations pour le régime indemnitaire. Le SNPSSP considère que le régime indemnitaire n'est pas harmonieux et est en deçà de ce que la Fonction publique avait accordé à d'autres corps et regrette que le dossier que le ministre de la Santé s'était engagé à ouvrir en octobre dernier soit resté sans suite. Il en est de même pour les primes de recherche et d'intéressement.

Les spécialistes sont également dans l'attente de la promulgation de l'arrêté interministériel pour l'organisation des concours pour le passage de praticien spécialiste à praticien principal. 2 000 médecins spécialistes sont en attente de l'arrêté en question. Cheval de bataille du SNPSSP, le service civil reste également une revendication en suspens. Le Dr Yousfi explique que son syndicat avait élaboré une série de recommandations afin de régler le problème définitivement en mettant en place des mesures incitatives qui finiront par garantir une bonne couverture sanitaire dans les wilayas qui souffrent d'un manque de médecins spécialistes.

Le syndicat revendique également un quota de logements de fonction, s'étonnant que tous les secteurs bénéficient de cette disposition à l'exception de celui de la santé.

Pour toutes ces raisons, les spécialistes débrayeront encore aujourd'hui et demain. Ils reconduiront le mouvement la semaine prochaine avant d'entamer le 19 mars prochain une grève illimitée.

N. I.

Photo : Samir Sid.

Les spécialistes restent mobilisés malgré les pressions de la tutelle.

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS À L'ENNA

Le SNPCA saisit l'Inspection du travail

Le recours à la démonstration de force au sein de l'Entreprise nationale de la navigation algérienne (ENNA) sera-t-il évité ? Une certitude : le Syndicat national du personnel de la circulation aérienne (SNPCA) «incombe l'entière responsabilité de l'échec à la direction générale qui n'a pas respecté ses engagements».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Dans un communiqué rendu public hier, le SNPCA porte à la connaissance de l'opinion publique, en particulier le personnel de la circulation aérienne, que «les négociations concernant l'accord collectif ENNA/SNPCA ont échoué».

L'échec des négociations entre les deux parties est intervenu, selon le même document, suite à la non-concrétisation «des engagements pris par l'employeur». «Ayant favorisé le dialogue et le règlement interne, le SNPCA incombe l'entière responsabilité de cet échec à la direction générale qui n'a pas respecté son engagement pour la finalisation des travaux au plus tard le 29 février 2012», lit-on dans ledit communiqué.

A ce titre et conformément aux décisions du conseil national, ajoute-t-on, ainsi qu'à la réunion des cadres syndicaux, «le SNPCA procédera à la saisine de l'Inspection du travail pour une demande de conciliation et utilisera tous les moyens légaux afin de faire aboutir ses revendications légitimes».

Pour rappel, le SNPCA a plaidé pour la révision du régime indemnitaire et l'application du décret 04-414 relatif à la mise en œuvre du système de la licence pour les contrôleurs aériens, comme l'exige le règlement de la Fédération internationale des associations des contrôleurs aériens.

Djamel Aït Abdelmalek, a dans une sortie médiatique récente, indiqué que «le contrôleur aérien est délaissé dans sa profession malgré l'importance de sa mission qui est d'assurer le trafic aérien sans la moindre faille, alors que cette entreprise n'a pas évolué même pas en matière d'équipements de transmission». «Nous apprenons du P-dg lui-même que nous sommes les moins payés au niveau du continent africain. On ne peut pas évoluer dans sa profession avec un salaire qui ne dépasse pas les 30 000 DA. Moi-même, j'ai un salaire de 80 000 DA après 30 années d'expérience», a-t-il soutenu.

A. B.

CONSTANTINE

Nouveau report du procès de l'ex-wali d'El Taref

L'affaire de l'ex-wali d'El Taref, Djilali Araar, a été une nouvelle fois reportée au 20 mars par le tribunal de Ziadia hier. Un report décidé par la présidente d'audience qui a accédé à la demande d'une partie des avocats de la défense puisque l'ancien commis de l'Etat comparaissait en compagnie de onze autres accusés.

Un renvoi qui intervient après un premier report de l'audience qui était prévue le 29 janvier dernier en raison de l'absence de certains témoins cités dans le dossier et même des accusés qui ne s'étaient pas présentés ce jour.

L'ancien wali d'El Taref, qui a regretté l'ajournement du procès à une date ultérieure, espérait en finir avec cette histoire improbable puisqu'il ressort que le dossier en question, bien qu'ayant fait couler beaucoup d'encre et de salive, s'avère quasiment vide. Il ne s'agit, en fait, ni de détournement de deniers publics, ni de passation de marchés en violation avec la réglementation ou encore d'un délit grave impliquant un haut responsable de l'Etat.

Djilali Araar, qui a préféré réserver ses révélations à l'audience prévue dans quinze jours, a néanmoins laissé entendre qu'il a fait l'objet d'une grossière manipulation dès l'année 2006, date à laquelle il a été mis fin à ses fonctions par la présidence de la République, parallèlement à son audition par la Cour suprême. Et c'est d'ailleurs au niveau de cette même cour qui a mené l'instruction que le dossier impliquant l'ancien chef de l'exécutif de la wilaya d'El Taref a été vidé de «sa substance» puisque Djilali Araar a bénéficié d'un non-lieu, s'agissant des chefs d'inculpation de corruption, falsification de documents officiels ou encore d'abus de pouvoirs alors que pas moins de quarante autres accusés ont été innocentés et les charges retenues contre eux par les enquêteurs de la Gendarmerie nationale abandonnées.

L'inconsistance du dossier serait d'ailleurs derrière le fait que l'affaire échoit en définitive à la compétence du tribunal de Ziadia plutôt que du ressort du pôle judiciaire spécialisé de Constantine qui a hérité dans un premier temps de l'affaire. L'ex-wali d'El Taref n'est poursuivi, en fait, que pour des motifs de favoritisme dans l'octroi d'un marché d'équipements d'un établissement scolaire dans la commune de Chbaita Ammar.

Serein, il s'est dit confiant en la justice de son pays et qu'il réservera ses réponses à cette dernière pour prouver non seulement son innocence mais aussi les contours du «complot» dont-il a fait l'objet. «Complot» qui aurait été instrumentalisé par des «cercles d'individus, mus par des intérêts occultes, bien connus dans la wilaya d'El Taref», selon des indiscrétions. Autre fait marquant de l'audience ajournée d'hier, l'absence des représentants de la partie civile, la wilaya d'El Taref, l'APC de Chbaïta Ammar et le Trésor public.

K. G.

Photo : DR.

L'ex-wali n'est poursuivi que pour des motifs de favoritisme.